



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

## AVIS PUBLIC

### RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **2437, ROUTE 209**

La requérante désire régulariser l'implantation de son bâtiment construit en 1960. Le bâtiment est implanté à 5.01 mètres de la ligne avant alors que la réglementation exige une marge avant de 9 mètres; et il est à 1.10 mètres de la ligne latérale Nord-Est au lieu des 2 mètres exigés.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 15 juin 2019

François Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce 15 juin 2019 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juin 2019 .

François Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier